



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Pôle emploi

Question écrite n° 58292

Texte de la question

M. Bruno Le Roux alerte M. le ministre de la culture et de la communication sur la disparition annoncée du Pôle emploi audiovisuel et spectacle Georges Méliès situé dans le département de la Seine-Saint-Denis. La Seine-Saint-Denis compte près de 7 500 artistes et techniciens, mais également 30 entreprises internationales, 200 PME, 30 universités et écoles d'ingénieurs et 2 000 structures de spectacles vivants, qui contribuent à la fois au développement du secteur de l'audiovisuel et du spectacle et à la reconnaissance de l'excellence française en la matière. La décision de transformer le Pôle emploi audiovisuel et spectacle Georges Méliès en un Pôle emploi interprofessionnel serait ainsi particulièrement préjudiciable pour l'ensemble des entreprises du secteur, les personnes à la recherche d'un emploi, mais également pour le département de la Seine-Saint-Denis, territoire d'excellence culturelle et artistique. Le Pôle emploi Georges Méliès constitue un interlocuteur spécialisé essentiel au service des enjeux économiques, culturels et artistiques de la filière image, dont l'expertise demeure indispensable aux entreprises. Le maintien de ce Pôle emploi spécialisé constitue ainsi un enjeu majeur en termes d'emploi tant il contribue à renforcer la compétitivité des entreprises et des différentes structures du secteur. Par conséquent, il le prie de bien vouloir reconsidérer une éventuelle disparition du Pôle emploi Georges Méliès, et de sauvegarder la fonction essentielle et reconnue de ce Pôle emploi dédié à la filière audiovisuel et spectacles.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication est sensible à l'inquiétude concernant la décision de Pôle emploi de transformer le centre Pôle emploi audiovisuel spectacle Georges-Méliès situé en Seine-Saint-Denis en centre Pôle emploi interprofessionnel. Il a exprimé sa préoccupation auprès de la direction générale de Pôle emploi et du délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle, compétents sur ce dossier. À la suite de ces démarches, Pôle emploi a précisé que l'agence Georges-Méliès en Seine-Saint-Denis maintiendra l'affectation de la totalité des ressources humaines actuellement dédiées au secteur du spectacle dans ce centre. Les autres secteurs, dont l'agence assurera le suivi, seront confiés à une équipe distincte de collaborateurs affectés sur ce site à cet effet. Par ailleurs, afin de rendre un service de proximité aux demandeurs d'emploi du spectacle du sud du département de la Seine-Saint-Denis, un service d'accueil devrait être créé à l'agence de Bagnole. Il impliquera la création d'une seconde équipe cinéma-spectacle. Dès lors, les deux équipes des agences Méliès et de Bagnole travailleront en étroite collaboration. Ces éléments permettront donc de maintenir et développer le service de Pôle emploi dans le domaine du spectacle et de l'audiovisuel en Seine-Saint-Denis.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Le Roux](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58292

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2009, page 8675

Réponse publiée le : 7 septembre 2010, page 9660